

**Décision n° 2024-102 du 20 décembre 2024
portant nomination du président, du vice-président et du secrétaire
de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale, au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu la décision n° 2015-238 du 15 juillet 2015 portant création de la commission d'orientation pour l'action sociale au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2022-99 du 30 novembre 2022 portant création des comités locaux d'action sociale au sein du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et fixant leur composition ;

Vu la décision n° 2023-22 du 16 février 2023 fixant la liste des organisations syndicales représentatives habilitées à désigner les représentants du personnel et le nombre de ces représentants au sein des comités locaux d'action sociale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2023-118 du 22 novembre 2023 portant composition de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein des comités locaux d'action sociale du Cerema ;

Vu les élections du président et du secrétaire au sein de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema lors de la tenue de sa réunion plénière en date du 5 novembre 2024 ;

décide

Article 1

Monsieur Jean-Marc Trottier, président du comité local d'action sociale de la direction territoriale Sud- Ouest, est nommé président de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema.

Article 2

Monsieur François-Xavier Soltner, directeur des ressources humaines du Cerema, est nommé vice-président de la commission d'orientation pour l'action sociale.

En cas d'empêchement, le vice-président désigne son représentant parmi les représentants de l'administration exerçant auprès de lui.

Article 3

Madame Laurence Herbelot, présidente du comité local d'action sociale de la direction territoriale Hauts-de-France, est nommée secrétaire de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema.

Article 4

Le président de la commission d'orientation pour l'action sociale est déchargé sur sa demande de 40 % de ses autres tâches.

Article 5

La secrétaire de la commission d'orientation pour l'action sociale est déchargée sur sa demande de 30 % de ses autres tâches, sur la base d'un emploi du temps établi en accord avec son responsable hiérarchique.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2024-40 du 3 mai 2024 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema et sur le bureau numérique au sein de l'espace dédié à la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema.

Fait à Bron, le 20 décembre 2024

Pascal Berteaud



Le directeur général